

À PROPOS DE CETTE AIDE FINANCIERE

Vous vous formez à un métier de l'électricité et avez besoin de matériel pour votre formation, vous pouvez faire une demande d'aide aux études à la Fondation Legrand.

En effet, la Fondation Legrand souhaite accompagner les élèves potentiellement discriminés dans leur parcours vers les métiers de l'électricité, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle dans la filière électrique, dans un souci d'égalité des chances pour tous.

QUE PEUT FINANCER CETTE AIDE AUX ÉTUDES ?

D'un montant de 400 € maximum, cette aide aux études peut financer du matériel comme une caisse à outils, des chaussures de sécurité, un ordinateur ou tout autre matériel nécessaire à votre formation.



**DES QUESTIONS ?
BESOIN D'INFORMATION ?
CONTACTEZ
LA FONDATION LEGRAND**

fondation.legrand@legrand.fr

ATTRIBUTION D'AIDE AUX ÉTUDES

Métiers de l'électricité

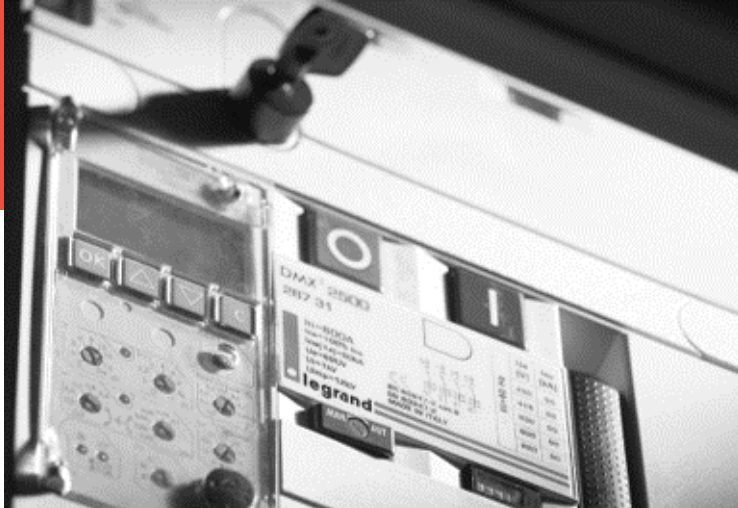


QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR OBTENIR CETTE AIDE AUX ÉTUDES ?

Se former aux métiers de l'électricité :

- CAP Électricien,
- Mention complémentaire Technicien en réseaux électriques,
- BEP ou BAC PRO MELEC,
- BTS Électrotechnique,
- BTS fluides, énergie, domotique,
- BTS électrotechnique et système numérique
- Licence Électronique Électrotechnique et Automatismes,
- Ingénierie Électrique,
- Licence Pro Électricité et électronique,
- Ingénieur électronique, électrotechnique, mécatronique,
- ...

Le revenu fiscal du foyer doit être inférieur à 20 000 €.



QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE CETTE AIDE AUX ÉTUDES ?

- Compléter un dossier de demande d'aide via le formulaire : <https://engagementsolidaire.wenabi.com/#/cfp/384>
- Après étude du dossier, à condition que celui-ci soit complet et respecte les critères d'éligibilité, la Fondation Legrand enverra une convention d'attribution qui sera à signer par le bénéficiaire.
- Au retour de cette convention signée, le montant de l'aide sera versée en une fois par la Fondation Agir Contre l'Exclusion, sous l'égide de laquelle la Fondation Legrand est placée. Nous nous efforcerons de verser l'aide sous 4 semaines après la réception de la convention signée.
- Cette aide est à destination des personnes se formant au métier de l'électricité en France



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les aides aux études sont disponibles jusqu'à épuisement des crédits disponibles.

Les bénéficiaires peuvent être remboursés ou acheter leurs matériels grâce à cette aide financière afin de réaliser leurs formations dans les meilleures conditions possibles.

La Fondation Legrand se réserve le droit de demander les justificatifs a posteriori.

